

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

N° *11995/101*

A *M. Frédéric*

OBJET :

Bruxelles

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'*es tableaux* qui *sont* l'objet de *votre*

lettre du 25 juillet écoulé

Ces ouvrages que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, *pourront*

être retirés au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé. *Cy joint*

devenue visible de votre signature
Veuillez agréer, *M. Frédéric*, l'assurance de notre considération distinguée.

A ANNEXE

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,
Le Secrétaire,

Schaumburg, le 29 juillet 1904.

6 Août

5

M. de

M.

Messieurs,

Je prends la liberté de soumettre à
votre appréciation deux petits tableaux
anciens représentant, l'un : Hygiène
Eléments. (manière Rubens) l'autre
Nature morte, Asperges et Fruits,
par A. Coote, 1689.

Si vous estimez, Messieurs, qu'ils
peuvent convenir pour la collection
de l'Etat, je serais disposé à les céder
le 1^{er}, au prix de 1500 fr., le 2^e, au prix
de 1000 fr.

Uniquement agrair, Messieurs, l'expres-
sion de ma considération la plus parfaite.

V. Frederic.

349 Rue des Menuisiers

A Messieurs le Président et Membres de la Commission
Administrative des Musées Royaux de peinture &c.
Place de la Musee.